
NORME INTERNATIONALE



907

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Acide chlorhydrique à usage industriel — Dosage du résidu fixe sulfaté — Méthode gravimétrique

Hydrochloric acid for industrial use — Determination of sulphated ash — Gravimetric method

Première édition — 1976-11-01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 907:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bd2a4e1-2637-4fca-a7e2-ca705c79be69/iso-907-1976>



CDU 661.419 : 543.21

Réf. n° : ISO 907-1976 (F)

Descripteurs : acide chlorhydrique, analyse chimique, dosage, sulfate, méthode gravimétrique.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des comités techniques étaient publiés comme recommandations ISO; ces documents sont en cours de transformation en Normes internationales. Compte tenu de cette procédure, le comité technique ISO/TC 47, *Chimie*, après examen, est d'avis que la Recommandation ISO/R 907-1968 peut, du point de vue technique, être transformée. La présente Norme internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 907-1968 à laquelle elle est techniquement identique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bd2a4e1-2637-4fca-a7e2-ca705c79be69/iso-907-1976>

Les comités membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation ISO/R 907.

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Portugal
Autriche	Inde	Roumanie
Belgique	Iran	Royaume-Uni
Bulgarie	Irlande	Suisse
Chili	Israël	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. dém. p. de	Italie	Thaïlande
Cuba	Japon	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

Aucun comité membre n'a désapprouvé la transformation de la recommandation en Norme internationale.

Acide chlorhydrique à usage industriel – Dosage du résidu fixe sulfaté – Méthode gravimétrique

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie une méthode gravimétrique de dosage du résidu fixe sulfaté de l'acide chlorhydrique à usage industriel.

2 PRINCIPE

Évaporation d'une prise d'essai; transformation des sels en sulfate par traitement à l'acide sulfurique, calcination à 800 ± 50 °C et pesée.

3 RÉACTIF

Au cours de l'analyse, n'utiliser que des réactifs de qualité analytique reconnue.

3.1 Acide sulfurique, ρ 1,84 g/ml environ, solution à 96 % (m/m) ou 36 N environ.

4 APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et

4.1 Capsule en platine, de capacité 200 ml environ, à fond plat.

4.2 Four électrique, réglable à 800 ± 50 °C.

5 MODE OPÉRATOIRE

5.1 Prise d'essai

Dans la capsule en platine (4.1), préalablement calcinée à 800 °C, refroidie en dessiccateur et pesée à 0,000 1 g près, peser, à 0,01 g près, 100 g environ de l'échantillon pour essai.

5.2 Dosage

Évaporer la plus grande partie de la prise d'essai (volume final de 5 à 10 ml environ), en chauffant avec précaution la capsule contenant la prise d'essai (par exemple, sur un bain de sable). Puis laisser refroidir jusqu'à la température ambiante.

Ajouter dans la capsule 1 ml de la solution d'acide sulfurique (3.1) et poursuivre le chauffage jusqu'à siccité.

Introduire la capsule contenant le résidu dans le four électrique (4.2) réglé à 800 ± 50 °C et maintenir à cette température durant 15 min environ.

Retirer la capsule du four, la placer dans un dessiccateur et, après refroidissement à la température ambiante, la peser à 0,000 1 g près.

6 EXPRESSION DES RÉSULTATS

Le résidu fixe sulfaté, exprimé en pourcentage en masse, est donné par la formule

$$\frac{m_1 \times 100}{m_0}$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de la prise d'essai (5.1);

m_1 est la masse, en grammes, du résidu fixe obtenu.

7 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

- référence de la méthode utilisée;
- résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;
- compte rendu de tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;
- compte rendu de toutes opérations non prévues dans la présente Norme internationale, ou de toutes opérations facultatives.

ANNEXE

PUBLICATIONS ISO RELATIVES À L'ACIDE CHLORHYDRIQUE À USAGE INDUSTRIEL

ISO 904 – Détermination de l'acidité totale – Méthode titrimétrique.

ISO 905 – Évaluation de la concentration en acide chlorhydrique par mesurage de la masse volumique.

ISO 906 – Dosage des sulfates – Méthode gravimétrique à l'état de sulfate de baryum.

ISO 907 – Dosage du résidu fixe sulfaté – Méthode gravimétrique.

ISO 908 – Dosage des matières oxydantes ou des matières réductrices – Méthode titrimétrique.

ISO/R 909 – Dosage du fer – Méthode spectrophotométrique au 2,2'-bipyridyle.

ISO 2762 – Dosage des sulfates solubles – Méthode turbidimétrique.

ISO 5785 – Dosage de l'arsenic – Méthode photométrique au diéthylthiocarbamate d'argent.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 907:1976](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bd2a4e1-2637-4fca-a7e2-ca705c79be69/iso-907-1976)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bd2a4e1-2637-4fca-a7e2-ca705c79be69/iso-907-1976>